#### **COMMUNE DU VAL DE LA HAYE**

## PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### En date du 12 Décembre 2022

DATE DE CONVOCATION: 06 Décembre 2022 DATE D'AFFICHAGE: 06 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le douze décembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ETAIENT PRÉSENTS: Monsieur Ghanem BENGOUA, Monsieur Thierry BOEDARD, , Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, , Monsieur DELAPORTE Pascal, Madame Marie LESOBRE-PAINBLANC, Monsieur MOTTE Alain, Madame MOUDA Farida, , Madame Valérie TOCQUEVILLE, Madame ZAÏA Fatiha

ABSENTS EXCUSÉS: Madame Claire BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur CARTIER Patrice Monsieur HELLO Guillaume a donné pouvoir à Madame LESOBRE Marie

Madame HUET Véronique a donné pouvoir à Madame ZAIA Fatiha

Madame Aurélie TAFFOREAU a donné pouvoir à Madame TOCQUEVILLE Valérie

Monsieur CHAÏB Jérôme

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame LESOBRE Marie

### <u>DÉLIBÉRATION N°2022-12/01 : COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET</u> 2022

Monsieur le Maire indique que suite à la demande du SGC du Mesnil Esnard / Grand Quevilly, il convient de modifier le budget pour pouvoir :

- modifier le compte 615231 pour pouvoir mandater les factures de fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice 2022.
- modifier le compte 2188 pour pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

Ainsi il convient d'adopter la décision modificative suivante :

		INVESTIS	SEMENT			
Dépenses			Recettes			
2188	Autres immobilisations corporelles	29 000,00 €				
20	Dépenses imprévues	-5 000,00 €				
2313	Constructions	-24 000,00 €				
	Total		Total		0,00€	
		FONCTION	NEMENT			
	Dépenses			Recettes		
22	Dépenses imprévues	-10 500,00 €	73211	Attribution de compensation	67 000,00 €	
615231	Voiries	77 500,00 €				
Total		67 000,00€	Total		67 000,00 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- APPROUVE à l'unanimité, des membres présents et représentés la décision modificative telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

# <u>DÉLIBÉRATION N°2022-12/02 : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES</u>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-07/12 du Conseil Municipal du Val de la Haye en date du 09 Juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Objet
17/11/2022	2022-11/01	ENVIRONNEMENT SERVICE pour la réfection des allées à l'Espace André Maurois d'un montant de 6 372.60 € TTC.
18/11/2022	2022-11/02	AXEL LOCATION pour la location d'une minipelle d'un montant de 848.40 € TTC.
25/11/2022	2022-11/03	MOREL ESPACES VERTS pour la réparation du STILH FS 460 C-EM / AUTOCUT 40.2 d'un montant de 170.60 € TTC.
25/11/2022	2022-11/04	MOREL ESPACES VERTS pour la réparation du KUBOTA G 23 IIHD d'un montant de 130.74 € TTC.
01/12/2022	2022-12/01	LE CHEMIN DE HALAGE pour les festivités de Noël d'un montant de 1 300 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Suite au contrôle URSSAF de septembre 2022, le montant a payé par la commune s'élève à 261 € au lieu des 2555 € indiqué dans le courrier d'observations. Monsieur le Maire remercie Nathalie MUNSCH pour le travail de recherche effectué.
- Ema Guillou a effectué un stage d'observations 3ème à l'école du Val de la Haye et remercie Jannick et Romain pour leur accueil et leurs conseils durant le stage.
- 65 colis des ainés seront distribués le samedi 17 décembre 2022
- Le chantier de la construction de la MAM va démarrer le lundi 19 Décembre 2022 avec une fermeture de la voirie jusqu'à fin mars 2023.
- Une réunion avec les riverains a eu lieu le 6 Décembre 2022 avec une explication du chantier par les architectes.
- Le vol d'un sapin a eu lieu rue de la Forêt. Les auteurs du vol ont été identifiés et ils vont replanter le sapin.
- Pour éviter d'avoir à programmer un conseil municipal pour seulement une décision modificative, un point finance sera réalisé une fois par trimestre.
- La commune a reçu des remerciements de
  - Madame MANZANARES, suite aux obsèques de son mari;
  - o la famille de Gisèle LETELLIER, suite aux obsèques de notre doyenne ;
  - o Mme HARIEL pour le repas des anciens et les photos
  - o Mme LE GALL pour le repas des ainés ;
  - L'association EMERGENCE pour le don de matériel.
- Mosnieur le Maire remercie les membres de l'association du Foyer rural pour le travail formidable qui été réalisé en peu de temps.

Monsieur BOYÈRE demande ce qu'il en est de la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Monsieur le Maire indique que c'est à l'état de projet.

Madame LESOBRE indique que la Père Noël viendra à l'école le jeudi 15 Décembre 2022 pour distribuer les cadeaux aux enfants et elle demande si 3 élus peuvent être présents. Mme ZAIA, Mr DELAPORTE et Mr CARTIER indiquent qu'ils seront présents.

Madame LESOBRE informe le Conseil Municipal que les balades de Noël avec les ânes auront lieu les 20, 21 et 22 Décembre 2022. La présence de 4 adultes minimum en plus du Père Noël sera nécessaire. Le départ de la balade aura lieu à 14 heures devant la Mairie du Val de la Haye sauf le pour le 22 décembre le départ aura à 14 heures de Quenneport.

Madame TOCQUEVILLE indique que le 17 Décembre après-midi, l'association ParentsO'Val organise un atelier de Noël l'après -midi.

Le 17 Décembre 2022 à 20 heures, l'association Au fil des pages organise une soirée contes.

Madame ZAIA indique que le poteau de l'éclairage public situé 4 avenue Pierre Michon est tombé. Monsieur le Maire indique que la Métropole Rouen Normandie va être contactée à ce sujet.

Monsieur BOEDARD indique que par 2 fois a eu lieu la perte d'internet dans la Cavée du May. Monsieur le Maire indique que le nécessaire va être fait auprès des propriétaires des parcelles boisées.

Le Secretaire de séance,

M. LESOBRE

La séance est levée à 19 h 15.

#### RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE

 $N^{\circ}\,2022\text{-}12/01$ : Construction Maison Assistants Maternels – Demande de subvention

N° 2022-12/02 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Le Maire,

P. DELAPORTE

3

